

Centrales Villageoises du Pays d'Arles
SAS à capital variable
Siège social : 5 rue Henri Barbusse 13200 Arles

Siret 835 074 618 000 17

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2023 statuant sur l'exercice 2022

Le 19 juin à 19 h les actionnaires de la société CVPARL, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à Parade, 7 rue de la Roquette à Arles

L'ensemble des actionnaires ont été convoqués par courriel le 11 juin 2023

L'Assemblée est présidée par Sophie Pascal, en sa qualité de Présidente de la Société, présente à l'assemblée.

Dominique Vittoz est désignée comme secrétaire de séance.

Présents et représentés

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Cette feuille de présence est signée par le Président de séance et annexée au présent procès-verbal.

Constatations

Emargement et Quorum

Les actionnaires présents ou représentés ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal. 44 actionnaires sont présents ou représentés sur un total de 116 et représentent 44 voix.

Il est constaté que les associés votant totalisent un nombre de voix suffisant pour que les questions à l'ordre du jour puissent être votées par l'Assemblée.

Documents

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil de gestion ;

un rapport financier qui explicite les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021;
le texte des questions écrites adressées par les actionnaires dans les conditions légales ;
le texte des projets de résolutions.

La présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délais prévus par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ordre du jour

La présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion du Président ;
Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président ;
Affectation du résultat
Election des membres du Conseil de Gestion
Projets en cours
État des lieux de CVPARL et exposé sur l'autoconsommation et les comptes courants d'associés
Pouvoirs en vue des formalités

En introduction, la présidente tient à présenter les remerciements de tout le conseil de gestion à nos actionnaires

le réseau national des centrales villageoises, et tout particulièrement Jean-Michel Bostetter et Jean-Michel Servant des centrales villageoises du Pays d'Aigues

le PETR du Pays d'Arles plus particulièrement Zoé Soussan-Rabette

Énergie Partagée plus particulièrement Alice Alessandri pour son aide et ses conseils

l'artisan chargé de la maintenance de nos installations, Sébastien Gamarra

notre cabinet d'études OPTE

les parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue

la Région Sud et le programme LEADER

la ville d'Arles

Stéphane Jaubert pour son soutien indéfectible

et enfin Parade qui nous accueille pour la deuxième fois

Rapport de gestion de la société

Dominique Vittoz, présidente sortante, présente le rapport de gestion.

Mentions légales :

La présidente expose les mentions légales suivantes :

- Contrats et conventions avec associés

Au cours de l'exercice 2022 la société n'a signé aucun contrat ou aucune convention de service avec un des associés de la société et donc, à fortiori, avec un des membres du conseil de gestion.

Discussion :

La discussion est ensuite ouverte. Dominique Vittoz fournit toutes précisions et explications qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la résolution n°1 est mise aux voix.

Résolution n°1 : approbation du rapport de gestion 2022

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rapport comptable de la société

Le Rapport financier et les Comptes de l'année 2022 sont présentés par Anna Tetzlaff. Elle présente le compte de résultat pour l'exercice écoulé, et le Bilan financier de la société en détaillant le contenu des sommes figurant au passif et à l'actif.

Mentions légales

La présidente expose les mentions légales suivantes :

- Prise de participation dans d'autres sociétés

Au cours de l'année 2022, la société n'a pris aucune participation de part dans aucune société ou coopérative.

- Pour la bonne règle, il est précisé que la société n'a engagé au cours de l'année 2022 aucun frais de recherche et de développement.
- Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il précise que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code s'élèvent à un montant global de 0,00 euros.

Discussion

La discussion est ensuite ouverte. Anna Tetzlaff fournit toutes précisions et explications qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la résolution n°2 est mise aux voix.

Résolution n°2 : approbation des comptes de l'exercice 2022

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Affectation du résultat

Mention légale : Distribution de dividendes lors des 3 exercices antérieurs

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons n'avoir distribué, au titre des trois derniers exercices, aucun dividende.

L'assemblée générale des actionnaires constate le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022, d'un montant de 11 299 euros

5 % de cette somme, soit 565 euros, sont mis en réserve légale.

L'assemblée constate qu'à l'issue de ces dotations, un solde de 10 734 euros reste à affecter.

Sur proposition du Conseil de gestion, l'assemblée décide d'affecter ce résultat sur le compte de report à nouveau.

Résolution n°3 : affectation du résultat de 11 299 euros sur le compte de report à nouveau

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Election des membres du Conseil de Gestion

Suivant l'article 19 des statuts le Conseil de gestion est composé de 6 à 15 membres choisis parmi les associés. Le mandat des membres du Conseil de gestion est de 3 ans renouvelable.

Actuellement le conseil est composé de 12 membres. Il reste donc 3 postes disponibles.

Le conseil étant renouvelable par tiers, 4 membres se re-présentent : Sophie Pascal, Philippe Sabathé, Frédéric Salze, Anna Tetzlaff.

D'autre part, 4 membres quittent le conseil : 2 mandats arrivés à échéance sans sollicitation d'un nouveau mandat (Nicolas Sartre et Thomas Corolleur) et 2 démissions (Sylvain Bausson et Yves Chérain).

Il reste donc 7 postes disponibles.

Jean-Marc Biojoux (qui travaille avec le conseil depuis janvier 2023) présente sa candidature.

Résolution n°4-a : Candidature de Sophie Pascal au Conseil de Gestion

Cette candidature est mise aux voix, et obtient l'unanimité.

Résolution n°4-b : Candidature de Philippe Sabathé au Conseil de Gestion

Cette candidature est mise aux voix, et obtient l'unanimité.

Résolution n°4-c : Candidature de Frédéric Salze au Conseil de Gestion

Cette candidature est mise aux voix, et obtient l'unanimité.

Résolution n°4-d : Candidatures de Anna Tetzlaff au Conseil de Gestion

Cette candidature est mise aux voix, et obtient l'unanimité.

Résolution n°4 : Candidatures de Jean-Marc Biojoux au Conseil de Gestion

Cette candidature est mise aux voix, et obtient l'unanimité.

Composition du conseil au 19 juin 2023 : 9 membres

Jean-Marc Biojoux (entré le 19 juin 2023)
François Bourboulon (deuxième mandat au 19 mai 2022)
Luc Brun (deuxième mandat au 19 mai 2022)
Catherine Levraud (deuxième mandat au 19 mai 2022)
Sophie Pascal (deuxième mandat au 19 juin 2023)
Philippe Sabathé (deuxième mandat au 19 juin 2023)
Frédéric Salze (deuxième mandat au 19 juin 2023)
Anna Tetzlaff (deuxième mandat au 19 juin 2023)
Dominique Vittoz (entrée à la création de la SAS en janvier 2018)

Projets en cours

François Bourboulon présente les projets en cours portés par la société,
et évoque les projets abandonnés.

SA

Discussion :

La discussion est ensuite ouverte. François Bourboulon fournit toutes précisions et explications qui lui sont demandées.

Anna Tetzlaff présente le budget prévisionnel 2023.

Pour le dossier de l'école de Gîmeaux (refus de l'ABF), Zoé Soussan-Rabette, représentant le PETR du Pays d'Arles, encourage le conseil de gestion à présenter à nouveau une demande eu égard à la législation nouvelle d'accélération des énergies renouvelables.

Personne ne demandant plus la parole, la résolution n°5 est mise aux voix.

Résolution n°5 : validation de la poursuite des projets en cours

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Christophe Castano présente aux actionnaires l'identité de CVPARL comme société citoyenne. Il explique les enjeux de l'autoconsommation individuelle et collective, ainsi que le fonctionnement des comptes courants d'associés. Il présente le projet de nouvelle plaquette pour nos campagnes de communication.

Formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux statuts, pour servir et valoir ce que de droit.

Résolution n°6: Pouvoir pour formalités

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

Le présent procès-verbal est signé par la Présidente et la secrétaire de séance.

La Présidente

(PASCAL Sophie)

signature



La secrétaire de séance

(VITTOZ Dominique)

signature



Annexes

- Feuille de présence des actionnaires
- Pouvoirs de représentation (disponibles sur demande en format électronique)